

ANNEXE 4 : Liste des organismes contrôlés depuis mai 2020

Traitement « SI-DEP » :

Le ministère des solidarités et de la santé ;
L'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP) ;
Des laboratoires privés de biologie médicale ;
Des pharmacies réalisant des tests antigéniques ;

Traitement « CONTACT COVID » :

La Caisse nationale de l'Assurance Maladie (CNAM) ;
Un établissement de santé recevant des malades en consultation ;
Des Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM) ;
Des agences régionales de santé (ARS) ;
Le Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM) ;
Le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOP).

Traitement « STOPCOVID » / « TOUSANTICOVID » :

Le ministère des solidarités et de la santé ;
L'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (INRIA) ;

Traitement « SI-VACCIN » :

La Caisse nationale de l'Assurance Maladie (CNAM) ;
Le centre de vaccination du Stade de France ;
Le centre de vaccination de Melun ;